

Subventions 2020 aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Rangueil.

Conseil d'administration du 20 avril 2020

Délibération 2020/04/CA-035

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Rangueil du 23 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Rangueil :

- **Association Médecine All Star de Toulouse (MAST) : 500 €**
- **Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse (ACEMT-TAT) : 500 €**
- **Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse (ACEMT) : 100 € + 1 000 €**
- **Association du Tutorat d'Entraide des Carabins Toulousains (TECT) : 500 €**
- **Association du Tutorat Associatif Toulousain (TAT) : 100 €**
- **Association OEEO (Organisation d'entraide des Etudiants en Orthophonie) : 500 €**
- **Association Médecine Toulouse Rugby (ACTR) : 500 €**
- **Association étudiante AJT – RECWEEN : 500 €**

Toulouse, le 20 avril 2020
Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0